

## **FICHE SIGNALÉTIQUE**

### **DENOMINATION DE L'OPCVM**

# **CAPITAL TRUST MONETAIRE**

### **FORME JURIDIQUE**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

Régi par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 04/03/2013 sous la référence n°VI/OP/028/2013

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## **I CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM**

Classification : « Monétaire».  
La sensibilité est en permanence inférieure ou égale à 0,5.

Indice de référence : Taux Repo au jour le jour

Objectif de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir à ses porteurs de parts un rendement comparable au rendement sur le marché monétaire marocain.

Stratégie d'investissement : Le FCP investira son actif à hauteur de 50% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : de 1 jour à 1 an

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales

## **II MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Exercice social : 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre

Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 Dhs.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative: Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES. Elle est également publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES, chaque jour ouvré avant 10h30min, pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».

### III COMMISSIONS ET FRAIS

#### **Commissions de souscription et de rachat**

*Commission de souscription* : nulles

*Commission de rachat* : nulles

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Capital Trust Gestion.

Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

Ces frais couvrent les charges suivantes :

CDVM : 0,025 % H.T.

Dépositaire : 0,05 % H.T. de l'Actif Dépositaire

Maroclear (annuel) : 4.000 Dhs H.T.

Maroclear (trimestriel) : selon les conditions en vigueur

Commissaire aux Comptes : 20 000 Dhs H.T.

Frais publications : selon les tarifs fixés par le journal

### IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Date et référence de l'agrément : 22 Février 2012 sous référence AG/OP/014/2012

Société de gestion : Capital Trust Gestion dont le siège social est sis à 50, Bd. Rachidi Casablanca  
Représentée par Mme Lamia BOUTALEB  
Tél : 0522 46 63 55 – Fax : 0522 20 54 25

Dépositaire : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie dont le siège social est sis à 26, Place des Nations Unies Casablanca.  
Représentée par Mr Rachid MARRAKCHI  
Tél : 0529 04 40 44.

Commercialisateur(s) : Capital Trust Gestion dont le siège social est sis à 50, Bd. Rachidi Casablanca  
Représentée par Mme Lamia BOUTALEB  
Tél : 0522 46 63 55 – Fax : 0522 20 54 25  
: Capital Trust Securities dont le siège social est sis à 50, Bd. Rachidi Casablanca  
Représentée par Mr Anasse OUCARIF  
Tél : 0522 46 63 50 – Fax : 0522 49 13 07

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts de l'OPCVM ;

Le règlement de gestion, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès des établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.